

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 septembre 2009**

Décision n° **B-2009-1144**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Cession à la SCCV Jaurès Debourg, d'une parcelle située 261, avenue Jean Jaurès

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 07 septembre 2009

Compte-rendu affiché le : 15 septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Darne J.), Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Calvel, Arrue, Barge, Vesco.

Bureau du 14 septembre 2009**Décision n° B-2009-1144**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Cession à la SCCV Jaurès Debourg, d'une parcelle située 261, avenue Jean Jaurès**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 septembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine a acquis, par acte du 31 mars 1987, le tènement immobilier situé 261, avenue Jean Jaurès à Lyon 7° en vue de la réalisation d'un pan coupé à l'angle de l'avenue Jean-Jaurès et de l'avenue Debourg.

Les bâtiments existants ayant été démolis, la Communauté urbaine a envisagé la cession de la parcelle de terrain nu, d'une superficie de 180 mètres carrés cadastrée sous le numéro 73 de la section BX.

Après consultation, la société civile de construction vente (SCCV) Jaurès Debourg s'est proposée d'acquérir ladite parcelle dans le cadre d'un remembrement devant lui permettre de construire un immeuble de bureaux.

Conformément au permis de construire numéro PC 69 387 09 00165 qui lui a été délivré le 24 juillet 2009, la SCCV Jaurès Debourg s'est engagée à édifier sur cette parcelle ainsi que sur les parcelles contiguës cadastrées sous les numéros 49, 50 et 51 de la section BX, un ensemble immobilier de 7 étages élevé sur 2 niveaux de sous-sol, comprenant 73 emplacements de stationnement en sous-sol, des locaux commerciaux en rez-de-chaussée et des locaux à usage de bureaux en élévation, totalisant une surface hors œuvre nette (SHON) de 7 411 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui est proposé au Bureau, la cession à la SCCV Jaurès Debourg interviendrait au prix de 603 198,78 €, bien cédé libre, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis de cession, à la SCCV Jaurès Debourg, d'une parcelle de terrain nu située 261, avenue Jean Jaurès à Lyon 7°, au prix de 603 198,78 €, payable en deux versements de 301 599,39 €.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser en annuités sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

Produit de la cession : 603 198,78 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824 - opération 1747 et en dépenses - compte 276 400 - fonction 824 - opération 1747.

Pour la recette de chaque annuité - compte 276 400 - fonction 824 - opération 1747.

Sortie du bien du patrimoine communautaire : 8 018,90 € en dépenses, compte 675 100 - fonction 822 et en recettes - compte 211 200 - fonction 822 - opération 1627.

Plus value réalisée : 595 179,88 € en dépenses - compte 676 100 - fonction 01 et en recettes -compte 192 000 - fonction 01.

Les mouvements d'ordre en dépenses comme en recettes seront à inscrire au budget 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2009.